

**ANNEXE**  
**Programme détaillé et Formateur**

## Cycle de formation pour la bonne gestion immobilière

### Présentation générale :

Cette formation a pour vocation d'informer les propriétaires de biens immobiliers souhaitant les mettre en location via un bail d'habitation ou une location de courte durée.

### Objectifs et moyens pédagogiques :

- Proposer un bail d'habitation ou un contrat de courte durée.
- Définir les obligations du bailleur et du locataire.
- Ne pas discriminer les locataires dans leur accès au logement.
- Mettre en place une procédure de recouvrement des loyers impayés.

### Objectifs et moyens pédagogiques :

- Objectifs pédagogiques :
  - Proposer un bail d'habitation ou un contrat de courte durée.
  - Définir les obligations du bailleur et du locataire.
  - Ne pas discriminer les locataires dans leur accès au logement.
  - Mettre en place une procédure de recouvrement des loyers impayés.
- Moyens pédagogiques :
  - Ressources documentaires sur la réglementation
  - Mises en situation de cas concrets
  - Formation dispensée à l'aide d'un support de présentation

**Public visé :** Tout public

### Date, durée, lieu :

Lundi 28 avril de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (7 heures) dans les locaux de Terra Gestion au 50 ter rue de Malte 75011 PARIS.

**Accessibilité :** les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement par mail à [contact75@terragestion.com](mailto:contact75@terragestion.com), afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

**Prérequis :** Aucun

**Tarif adhérent et partenaire :** 200 €

**Tarif public :** 300 €

**Modalités d'inscription et d'annulation :** sur le site de TERRA GESTION. Cliquer sur le nombre de places puis sur s'inscrire à la formation. Compléter le formulaire et régler par virement, carte bancaire ou chèque.

**Méthode et moyens pédagogiques :** tout au long de la formation, sont alternées plusieurs méthodes de formation : magistrale, découverte et interrogative.

**Les supports de cours** sont remis en main propre le jour de la formation

**Modalités d'évaluation :**

- Evaluation du niveau des connaissances des stagiaires en début de formation
- Evaluation des acquis des stagiaires en fin de formation

**Nombre de participants :** cette formation est organisée pour un groupe de participants d'environ 10 personnes

**Nature de la formation dispensée :** à l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.

**Qualité et évaluation de la formation :** un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

**Programme :**

**1<sup>ère</sup> partie – Les clauses obligatoires et facultatives du bail d'habitation**

- Le champ d'application
- Meublé ou non meublé : spécificités et points communs
- La rédaction du bail
- Les situations particulières
- La fin du bail

**2<sup>ème</sup> partie – Les obligations des parties : travaux, rôle de chacune des parties**

- Les obligations du bailleur
- Les obligations du locataire

**3<sup>ème</sup> partie – La non-discrimination dans l'immobilier**

- Introduction : Avoir une bonne connaissance des textes légaux en matière de lutte contre la discrimination
- Reconnaître une discrimination dans l'accès au logement
- Faire diminuer la discrimination à l'accès au logement

**4<sup>ème</sup> partie – Les procédures de recouvrement de loyers impayés et d'expulsion**

- Réduire le risque d'impayés de loyer
- Démarrer une procédure d'expulsion depuis la réforme de juillet 2023

**Formatrice :** Aurélie JOUBERT – Directrice juridique et Formatrice en droit

- Master 2 Droit des affaires et de l'entreprise
- Certificat professionnel en Droit des nouvelles technologies, de l'innovation et de la protection de données DU Droit, Religion et Société
- Intervention régulière auprès des professionnels et dirigeants d'entreprise depuis plus de 15 ans.